

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE  
CANTON DE DOMENE

**COMMUNE DE  
ST. JEAN LE VIEUX**

**Bulletin d'informations municipales**

**Janvier 1992**

**n° 1**

# LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année, j'ai le plaisir de vous présenter à toutes et à tous, mes vœux de santé et de bonheur, ainsi que ceux du Conseil Municipal. Je souhaite également un prompt rétablissement à Jean-Michel LAMURE, Conseiller Municipal.

Que cette nouvelle année permette au Conseil Municipal de poursuivre le programme qui était engagé, et celui qu'il s'est fixé :

- La rénovation des bâtiments communaux
  - Eglise
  - Mairie
  - Salle polyvalente (agrandissement)
  
- La voirie communale, par étape

Merci aux Conseillers Municipaux, à la Secrétaire de Mairie, aux Sapeurs Pompiers, aux Responsables d'Associations, et à vous tous enfin, sans qui rien ne serait possible.

LE MAIRE : CHARLES ARTHAUD BERTHET



# I - FINANCES COMMUNALES

---

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 1990

---

(RESULTAT DU BUDGET PRIMITIF 1990 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990)

### \* FONCTIONNEMENT :

---

- RECETTES	703 297 F.
- DEPENSES	456 144 F.

### \* INVESTISSEMENT :

---

- RECETTES	363 776 F.
- DEPENSES	265 649 F.

EXCEDENT DE CLOTURE DE 345 280 F.

\*\*\*\*\*

### \* BUDGET PRIMITIF 1991 :

---

Equilibré en recettes et en dépenses

- Section FONCTIONNEMENT	543 375 F.
- INVESTISSEMENT	664 154 F.

### \* BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1991 :

---

Equilibré en recettes et en dépenses

- Section FONCTIONNEMENT	316 423 F.
- INVESTISSEMENT	482 063 F.

## II - TRAVAUX 1991 TERMINES

---

\* RESERVE D'EAU INCENDIE : desservant les hameaux du RIF, du COUVAT, du MOLLARD, secteurs qui manquaient de débit aux bouches à incendie.

\* BATIMENTS :

- Réfection de la Mairie :
  - Peinture
  - Aménagement des placards (vitrines)
  - Vitrification du sol

\* VOIRIE :

- Mur de soutènement du BUISSON
- Entretien courant sur les voies communales
- Déviers sur les chemins communaux du BUISSON et du MOLLARD

## III - TRAVAUX ENGAGES POUR 1992

---

\* L'EGLISE (2EME TRANCHE) :

- Clocher
- Sacristie
- Abside
- Nef

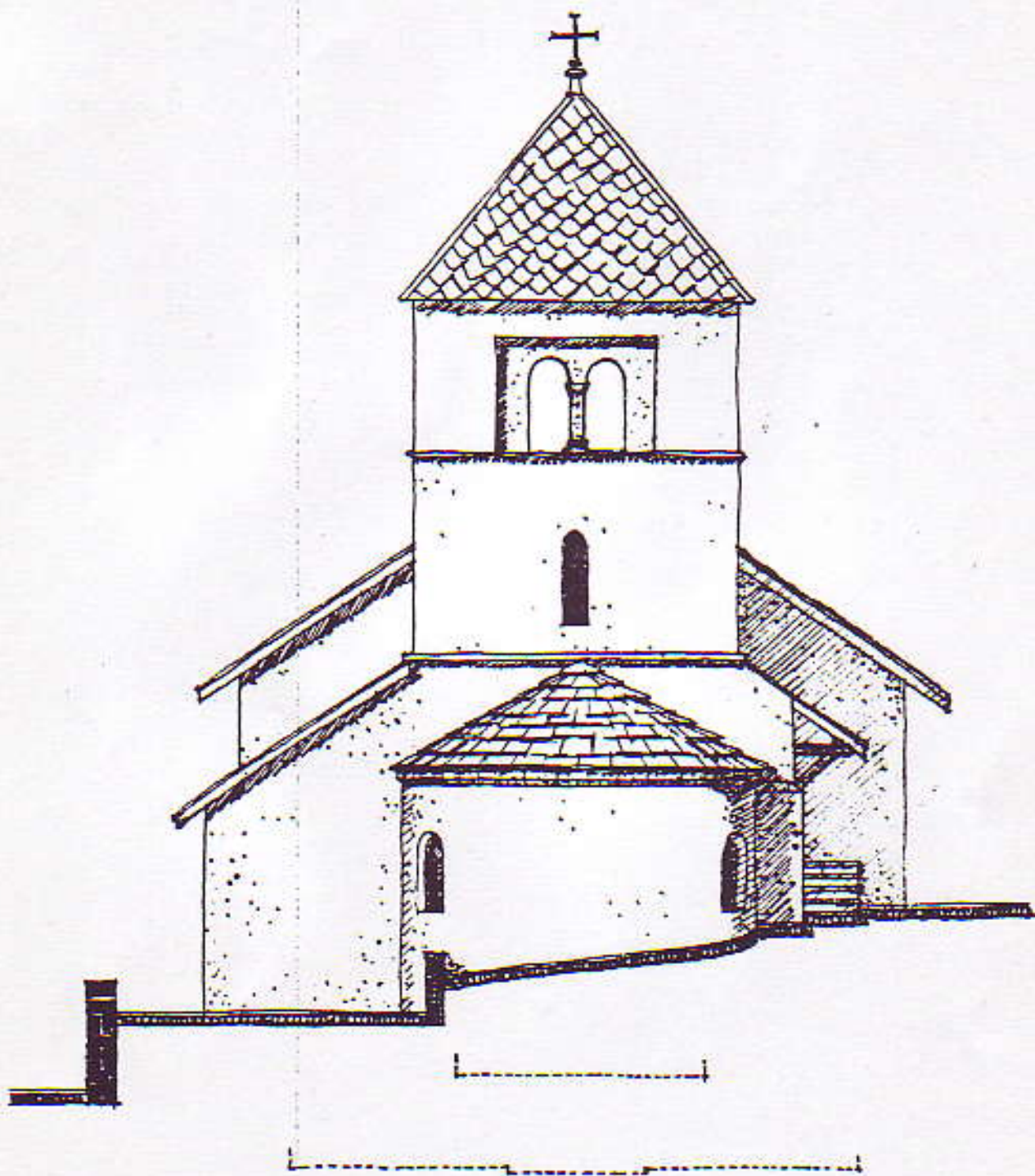
MONTANT DES TRAVAUX : 550 000 F. TTC

- Subventionnés par le Conseil Général sur 3 ans pour un total de .....	325 912 F.
- Don de la sauvegarde de l'art français .....	100 000 F.
	<hr/>
	425 912 F.

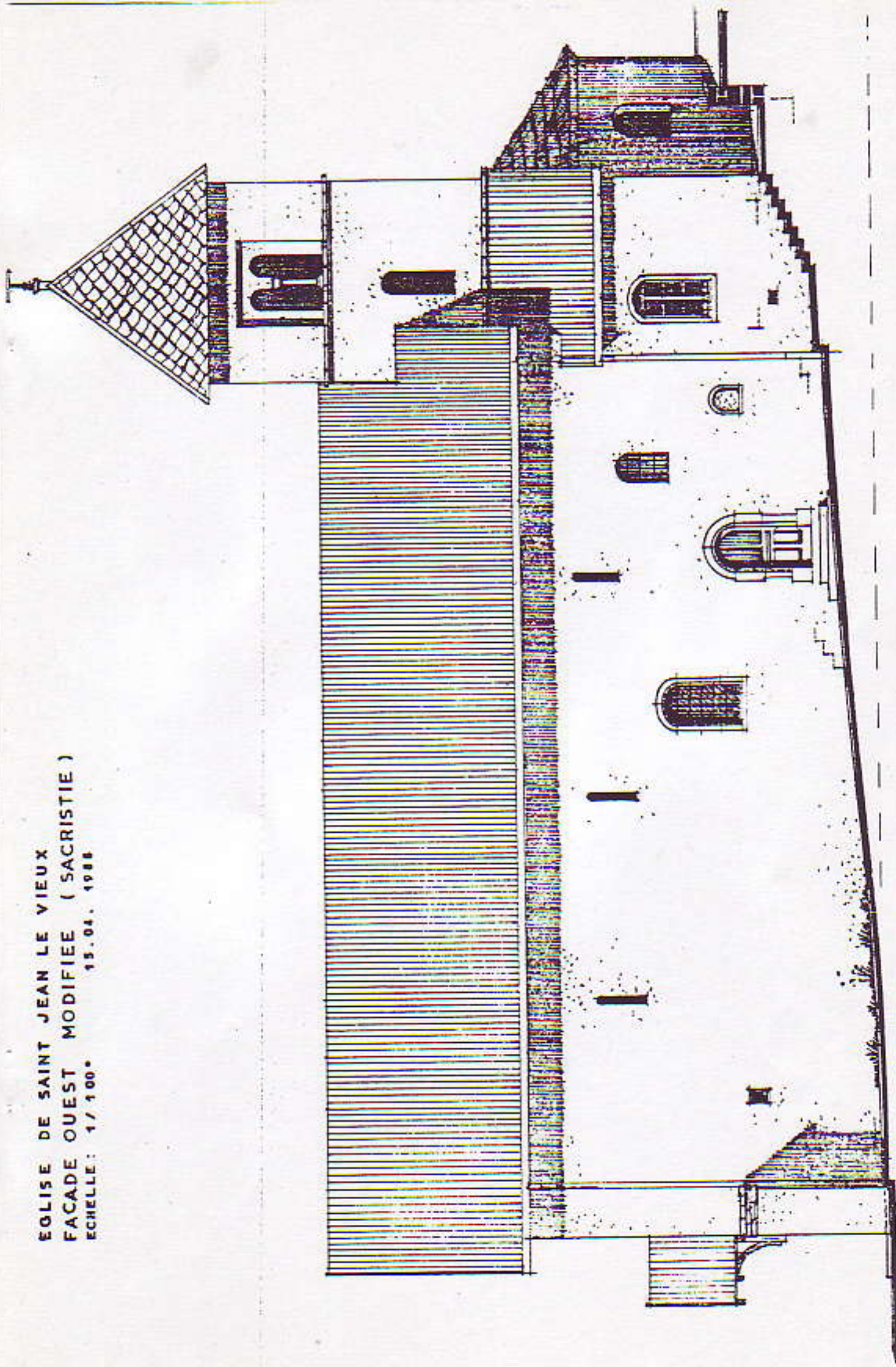
\* POSE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE : (Secteur EGLISE / Le RIF)

- Travaux menés conjointement avec la DDE avec busage et élargissement de la chaussée.

EGLISE DE SAINT JEAN LE VIEUX  
FACADE NORD MODIFIEE ( SACRISTIE ABSIDE AUVENT )  
ECHELLE : 1 / 100° 13 . 04 . 1988 .



EOLISE DE SAINT JEAN LE VIEUX  
FACADE OUEST MODIFIEE ( SACRISTIE )  
ECHELLE: 1 / 100°



## IV - SERVICES COMMUNAUX

### \* DENEIGEMENT :

C'est M. GAUTHIER de La PERERRE, qui a succédé à M. PLANET Alain.

Ce changement a entraîné une forte augmentation du coût de ce service pour la commune, M. GAUTHIER ayant dû s'équiper d'un matériel approprié.

Au terme d'une convention passée entre la commune et M. GAUTHIER, les prix ont été fixés :

- 1) 19 000 F. HT pendant 4 ans (participation à l'amortissement et à l'immobilisation du matériel.
- 2) 390 F. HT / heure : fonctionnement de l'engin avec chauffeur.

### \* ORDURES MENAGERES : MODIFICATIONS

- Depuis Juillet 1991 ce service est assuré par le SICIOMG.
- A partir du 1992 le règlement ne se fera plus sous forme d'impôt, mais sous forme de redevance.

Cette formule plus équitable consiste à répartir le coût total annuel en deux parties :

- 50 % suivant le Nombre de Foyers
  - 50 % suivant le Nombre d'habitants vivant au Foyer
- Des sacs poubelles (100 l) seront en vente à la Mairie tous les lers lundis de chaque mois, au prix de 0,60 F. le sac.

### \* CALENDRIER : voir tableau page suivante

- \* UNE BENNE A VERRE est à votre disposition à la bifurcation des départementales Revel/St Jean, convention passée par l'entreprise LELY dans le cadre de l'opération "Points Noirs", menée par le Conseil Régional.

Le produit de la vente est destiné à la recherche contre le cancer.



# SICIOMG

Grésivaudan

Z.I. CROLLES 38190 BRIGNOUD 76 08 03 03

n/réf. :

v/réf. :

objet :

Crolles, le 17 Décembre 1991

COMMUNE DE : SAINT JEAN LE VIEUX

COLLECTE A PARTIR DU 1ER JANVIER 1992

CALENDRIER POUR L'ANNEE 1992

ORDURES MENAGERES

\* MERCREDI APRES-MIDI DE 12 HEURES à 20 HEURES

VERRES	GROS OBJETS Toujours mercredi après-midi
<u>4ème Jeudi Apres-midi</u>	<u>4 Mercredis par an</u>
. 23 JANVIER	
. 27 FEVRIER	. 27 FEVRIER
. 26 MARS	
. 23 AVRIL	. 30 AVRIL
. <u>MERCREDI 27 MAI</u> (Décalage cause ascension)	
. 25 JUIN	
. 23 JUILLET	. 22 JUILLET
. 27 AOUT	
. 24 SEPTEMBRE	. 30 SEPTEMBRE
. 22 OCTOBRE	
. 26 NOVEMBRE	
. 24 DECEMBRE	



## V - CHANTIERS ESPACES VERTS

---

La commune vient de signer une convention avec la Commission locale d'Insertion du TOUVET, chargée de la mise en place de chantiers "Espaces verts" dans le cadre d'un suivi R.M.I.

Coût pour la commune : 2,50 F. par habitant.

Déjà un important travail de débroussaillage a été effectué par une équipe de 4 bénéficiaires du R.M.I. + 1 responsable chargé de l'encadrement, dans les secteurs du COUVAT à l'EGLISE.

## VI - ECOLE ST JEAN / REVEL

---

- Coût du fonctionnement pour l'année scolaire 1991 / 1992 :

3 136 F X 8 élèves = 25 088 F.

- Subvention pour une classe musicale en Février 1991 : 3 000 F.

- Subvention Restaurant scolaire 1991 : 500 F.

- Cantines : La commune participe aux repas pris dans des cantines (Revel et ailleurs) pour les enfants de ST JEAN, suivant le quotient familial.

- Transport scolaire : une nette amélioration :

Depuis la rentrée 1991, un deuxième ramassage réservé aux enfants qui fréquentent l'école primaire de REVEL a été mis en place.

Ce changement important permet à nos enfants et à ceux du haut de REVEL d'arriver juste à l'heure de l'école et d'éviter ainsi la garderie du matin, ce qui leur permet de gagner 45 minutes de sommeil en plus. Nos enfants ne sont plus pénalisés par des horaires qui étaient beaucoup trop longs.

## VII - URBANISME - C.A.U.E.

---

\* Voir page suivante.

SYNDICAT  
INTER-  
COMMUNAL  
DE  
BELLEDONNE

Mairie de Revel  
38420 REVEL

Tél. : 76.89.82.09.

## VOUS DESIREZ CONSTRUIRE OU AMENAGER



9 rue Lesdiguières  
38000 GRENOBLE  
T. : 76.87.08.96.

Monsieur Manuel BRANCO, architecte conseiller du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) vous écoute et répond à vos questions ; il vous aide à élaborer vos projets.

Ses conseils sont gratuits

Profitez donc de l'avis d'un professionnel  
**AVANT d'acheter un terrain ou une maison, de vous engager...**

Prenez rendez-vous en téléphonant en Mairie de REVEL au 76.89.82.09  
(sauf le mercredi)  
La permanence se tient au S.I. de Belledonne tous les premiers vendredis de chaque mois  
de 14 heures à 17 heures

**Consultez l'architecte le plus tôt possible, dès vos premiers croquis.**

Il se rendra (si besoin est) sur le site de votre projet.

Afin de lui permettre de vous conseiller efficacement, nous vous recommandons de rassembler, d'ici votre prochain rendez-vous, le maximum de renseignements, parmi lesquels :

- un plan de situation ;
- un extrait cadastral (disponible dans votre Mairie) ;
- le plan de votre terrain au 1/200ème (si possible dressé par un géomètre), indiquant ses contraintes et particularités ;
- le certificat d'urbanisme (si vous en avez obtenu un) ;
- vos premières esquisses de plan ;
- des photos du site et des constructions environnantes.

L'architecte conseiller est là pour vous aider dans l'élaboration de vos projets. Il ne pourra en aucun cas assurer leur mise au point définitive, ni se substituer à un maître d'oeuvre. Les croquis et schémas réalisés par l'architecte conseiller ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
9, rue Lesdiguières 38000 GRENOBLE - Tél : 76.87.08.96

VIII - CHRONIQUE DE  
ST JEAN-LE-VIEUX

\* ETAT CIVIL :

- MARIAGES :

ZULIAN Gilles	Le 06/09/1991
BEUF Nathalie	
SEGURA Thierry	Le 30/11/1991
DEIANA Alba	

\* BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS SUR NOTRE COMMUNE EN 1991 :

Les familles :	BRUNO Eric	L'EGLISE
	POUCHIN Louis	MAIRIE
	SID	LE MOLLARD
	VIALETTE	LE CHATEAU

\* LE COMITE DES FETES VOUS ANNONCE :

\* SA PROCHAINE FETE DU BOUDIN : Les 22 / 23 FEVRIER 1992

Bienvenue a toutes les bonnes volontes

\* MERCI A TOUS LES POMPIERS ET BENEVOLES qui ont travaillé toute la nuit

et la matinee des 21 / 22 Decembre 1991, suite aux chutes de neige et de pluie diluviennes qui se sont abattues sur notre region, faisant sortir de leur lit grand nombre de nos torrents.

